

# le bulletin

du SNUipp-FS  26



Année scolaire 2014-2015 Bulletin n°358 Déposé le 23 mai 2015

Disposé de timbrage Valence CTC

SNUipp-FSU de la Drôme  
Maison des Syndicats  
17, rue Georges Bizet  
26000 VALENCE

Tél : 04 75 56 77 77  
Fax : 04 75 56 00 56  
Internet : <http://26.snuipp.fr>  
E-mail : [snu26@snuipp.fr](mailto:snu26@snuipp.fr)



## ETIQUETTE

### EDITO

A l'heure où la consultation sur les programmes devrait occuper tous les esprits, les enseignants restent la tête dans le guidon, faute d'avoir la formation et le temps nécessaire. Concrètement **rien ne sera mis en œuvre par l'administration pour les conduire à porter une critique constructive sur cette proposition de programmes.**

Dans le même temps, **la réforme des rythmes poursuit son cours.** Bon an mal an, chacun s'adapte, certains encaissent, d'autres subissent, d'autres encore continuent à trouver quelques éléments pour défendre cette réforme, **sans trop y croire au vu du paradigme dans lequel elle se déploie.**

Car pour la majeure partie des enseignants, les **postes promis n'arrivent toujours pas**, la formation annoncée reste une rêverie, **le remplacement restera catastrophique l'an prochain** (avec la création de seulement 7 postes pour plus de 2500 enseignants drômois), **les RASED resteront** ce qu'ils sont, c'est-à-dire **des morceaux de RASED** puisqu'aucun poste n'est créé ; **les salaires** quant à eux **resteront gelés jusqu'en 2017** et la simplification administrative pour la direction est une vaste mascarade ...

Bref, pour ces enseignants, le changement n'a pas eu lieu et beaucoup pensent dorénavant qu'il n'aura pas lieu.

Prenons par exemple la nécessaire revalorisation des enseignants : **le ministère annonce l'ouverture de négociations pour une mise en œuvre en 2018 ! Mais de qui se moque-t-on ? Le chantage à la prochaine présidentielle est en route.** Il faut dire que les propositions de l'opposition ont de quoi inquiéter, sans parler du fascisme ambiant qui semble s'être emparé de l'espace médiatique qui déverse par alternance balivernes et propos haineux.

Encore une fois, il nous appartient, humbles enseignants,

ouvriers du savoir, de garder le cap. Le cap de la raison qui nous rappelle chaque jour que les priorités sont loin des belles phrases d'appareils. **La seule logique qui a un sens à nos yeux est celle des moyens que l'on doit nous donner pour accomplir notre mission : effectifs, salaires, remplacements, formation, RASED, ...** Voilà quelques pistes pour que le système scolaire fonctionne mieux.

**C'est ce qu'ont porté les enseignants en grève le 9 avril dernier. C'est ce que nous devons défendre jusqu'à être entendus. Dans cette lutte, le SNUipp-FSU aura toujours sa place pour construire avec vous le mouvement social nécessaire pour transformer notre école autrement.**

Sophia CATELLA, Yoann CHAUVIN  
Secrétaires départementaux du SNUipp-FSU 26

### CALENDRIER

**28 mai** : CAPD mvt, congé formation, ½ tps annualisé

**23 juin** : CAPD hors-classe, inéat/exéat

**Fin juin** : CTSD de régulation

**Début juillet** : décision des temps partiels

### SOMMAIRE

p 1 : Édito

p 2-3 : Carte scolaire rentrée 2015

**p 4 : Direction d'école : groupe de travail**

p 5-6 : Bulletin de syndicalisation

p 7 : Hors-classe; Ecole inclusive

p 8 : Brèves

# CARTE SCOLAIRE

Si la dotation est encore positive cette année, avec 33 postes pour notre département, cela reste largement insuffisant pour permettre une transformation ambitieuse de l'école. Certes, les moyens dont sont dotés les REP étaient plus que nécessaires. Certes, 7 postes de remplaçants seront créés pour endiguer partiellement la pénurie. Mais :

- quid des effectifs moins chargés dans les autres secteurs et de la baisse des seuils ?
- quid du rétablissement de tous les postes RASED supprimés ?
- quid de la prise en compte systématique des élèves de CLIS dans les effectifs globaux des écoles ?
- quid de la scolarisation des moins de trois ans dans les écoles hors REP ?
- **quid de l'extension du dispositif "plus de maîtres que de classes" au delà des REP ?**
- **quid de l'amélioration des conditions de travail des enseignants et d'apprentissages des élèves?**



## Nos interventions

Comme toujours depuis la création du SNUipp-FSU, les représentants des personnels ont effectué un travail en amont pour recueillir les éléments auprès des écoles et ont donc pu intervenir sur de très nombreuses situations. **Nous avons été entendus sur certaines d'entre-elles puisque l'IA-DASEN a sensiblement modifié ses propositions initiales :**

- 2 écoles pour lesquelles le blocage prévu a été levé ;
- 1 école pour laquelle le blocage en ouverture a été transformé en ouverture ;
- 1 école menacée de fermeture est passée en situation de blocage, sa situation sera revue à la rentrée ;
- 2 écoles verront leur situation réexaminée en fonction **des discussions qui devraient s'ouvrir entre la DASEN et les deux maires concernés.**

Si le SNUipp-FSU a acté de manière positive la reconduction des décharges exceptionnelles pour les écoles de REP, il a dénoncé l'absence de ces mêmes

décharges pour les écoles maternelles. Ainsi, une école élémentaire de 4 classes peut se voir attribuer une telle **décharge là où une école maternelle de 8 classes s'en trouve privée ...** voilà qui laisse perplexe !

Le SNUipp-FSU a souhaité **connaître l'implantation des postes surnuméraires et des postes de TR nouvellement créés. L'IA-DASEN n'a pas apporté de réponse claire au sujet des TR et a précisé que les postes surnuméraires seraient attribués sur proposition de l'IA-DASEN sur la base du projet présenté par les écoles intéressées.** Le SNUipp-FSU reste **dans l'attente d'un vrai bilan sur le remplacement et sur le dispositif "plus de maîtres que de classes"**.

**L'IA-DASEN a par ailleurs précisé qu'elle conservait des postes en réserve sur les 33 postes disponibles. A cette heure, le SNUipp-FSU s'interroge toujours sur le nombre exact de postes utilisés pour abonder les mesures présentées ci-dessous.**

## Les mesures d'ouverture pour la rentrée 2015

### OUVERTURES

E.M.PU LORIOLE SUR DROME - JEAN JACQUES ROUSSEAU  
E.M.PU MONTOISON - EMPU (+0,25 Direction)  
E.E.PU BOURG DE PEAGE - PIERRE ET MARIE CURIE  
E.E.PU BUIS LES BARONNIES - EEP  
E.E.PU CHATEAUNEUF DU RHONE - EEP  
E.E.PU CREST - CHARLES ROYANNEZ (+0,25 Direction)  
**E.E.PU PONT DE L'ISERE - EEP (+0,25 Direction)**  
E.P.PU VALENCE - KERGOMARD RECAMIER  
E.P.PU LAPEYROUSE MORNAY - LA ROTONDE  
E.E.PU MONTELIMAR - LE BOUQUET

### OUVERTURES REP

E.M.PU PIERRELATTE - LE ROCHER  
E.E.PU PIERRELATTE - LE ROCHER  
E.E.PU ROMANS SUR ISERE - JACQUEMART  
E.E.PU ROMANS SUR ISERE - LES ARNAUDS  
**E.E.PU S<sup>T</sup> RAMBERT D'ALBON - FERNAND & A. MARTIN**  
E.P.PU ROMANS SUR ISERE - SAINT JUST

### OUVERTURES A SUIVRE

E.E.PU MONTSEGUR/LAUZON - ALBERT BERTRAND (+0,25 Dir)  
E.E.PU PORTES LES VALENCE - JOLIOT CURIE  
**E.E.PU TAIN L'HERMITAGE - JULES VERNE**  
CLIS

### OUVERTURES A SUIVRE EN REP

**E.M.PU SAINT RAMBERT D'ALBON - PIERRE TURC-PASCAL**  
E.E.PU VALENCE - CELESTIN FREINET  
E.P.PU VALENCE - ALBERT BAYET

Le cas de ces écoles sera étudié au CTSD de rentrée. Si les effectifs sont suffisants, l'école disposera d'une classe de plus. ATTENTION, la rentrée se fera avec le nombre de classes 2014-2015.

# CARTE SCOLAIRE (SUITE)

## Les mesures de fermeture et de blocage pour la rentrée 2015

### FERMETURES

E.E.PU BEAURIERES - EEP  
E.E.PU BOUVANTE - BOUVANTE LE BAS  
E.E.PU LIVRON SUR DROME - ALPHONSE DAUDET  
E.E.PU MONTELMAR - LA GONDOLE  
E.E.PU ROMANS SUR ISERE - LA PIERROTTE  
E.P.PU BEAUSEMBLANT - EPPU  
E.P.PU EPINOUBE - EPPU  
E.P.PU GRIGNAN - EMILE LOUBET  
E.P.PU SAINT PANTALEON LES VIGNES - EPPU  
**E.P.PU SAINT RAMBERT D'ALBON - COINAUD**  
E.P.PU SEDERON - SEDERONNAIS  
E.E.PU MONTBRISON SUR LEZ et E.P.PU LE PEGUE (RPI)

Le cas de ces écoles sera étudié au CTSD de rentrée. Si les effectifs sont suffisants, la classe ne fermera pas.  
ATTENTION, la rentrée doit se faire avec une classe de moins !

### FERMETURES EN REP

E.M.PU MONTELMAR - PRACOMTAL  
E.E.PU VALENCE - PIERRE RIGAUD

### BLOCAGES

E.M.PU BOURG LES VALENCE - LES CHIROUZES  
E.M.PU CHATEAUNEUF DU RHONE - EMPU  
E.M.PU LIVRON SUR DROME - PAUL ELUARD  
**E.M.PU TAIN L'HERMITAGE - JULES VERNE (-0,25 Direction)**  
E.E.PU ROMANS SUR ISERE - JEAN ROSTAND  
E.P.PU SAUZET - EPPU  
E.P.PU VALENCE - PAUL LANGEVIN

## Autres mesures pour la rentrée 2015

### DÉCHARGES EXCEPTIONNELLES REP (0,25)

E.E.PU ROMANS SUR ISERE - JACQUEMART  
E.E.PU ROMANS SUR ISERE - LES ARNAUDS  
E.E.PU VALENCE - CELESTIN FREINET  
E.E.PU VALENCE - CHARLES SEIGNOBOS

Reconduction d'une mesure prise il y a plus de 10 ans.

Mesure prise suite à la réforme Peillon-Hamon. A la rentrée 2016, ce sont les écoles de 8 classes qui seront concernées par cette décharge supplémentaire.

### AUGMENTATION DÉCHARGES 9 CLASSES (+0,08)

E.E.PU BEAUMONT LES VALENCE - PIERRE MENDES FRANCE  
E.E.PU BOURG DE PEAGE - LOUIS PASTEUR  
E.E.PU BOURG DE PEAGE - PIERRE ET MARIE CURIE  
E.E.PU BOURG LES VALENCE - LES CHIROUZES  
E.E.PU LA ROCHE DE GLUN - EEP  
E.E.PU PEYRINS - GERMAINE CHESNEAU

### AUTRES CRÉATIONS

TR - REMPLACEMENT (7 postes) : où?  
PEMF - TRANSFORMATION  
de 8 classes ord. en classes d'app. (2 postes)

## LE VOTE

Après les modifications apportées par l'IA-DASEN suite à nos interventions, le SNUipp-FSU a voté contre ces mesures de carte scolaire. FO en a fait de même. Le SGEN et l'UNSA se sont abstenus.

L'explication de notre vote est simple. Malgré la prise en compte par l'IA-DASEN de certaines de nos interventions en séance et bien que la dotation soit positive, les constats énoncés dans notre déclaration liminaire restent malheureusement toujours valables. La **transformation ambitieuse de l'école ne sera pas encore** pour maintenant...

**LE SNUIPP-FSU DE LA DRÔME DEMANDE DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES LA TENUE D'UN CTSD DE RÉGULATION FIN JUIN AFIN QUE LES ÉCOLES PUISSENT FAIRE UNE RENTRÉE DANS DE MEILLEURES CONDITIONS.**

**L'INSPECTRICE D'ACADÉMIE A RÉPONDU FAVORABLEMENT À NOTRE DEMANDE LORS DU CDEN DU 8 AVRIL 2015.**

En réponse au courrier du SNUipp-FSU au sujet de la simplification des tâches administratives, la ministre de l'Éducation s'était engagée à ce que dans chaque académie un protocole simplifié soit proposé dès la rentrée. La ministre avait rappelé aux recteurs « l'importance de la tenue des groupes de travail départementaux » dédiés à la simplification des tâches administratives liées à la direction d'école. Elle précisait également « que dès la rentrée 2015 un protocole simplifié serait proposé » aux directrices et directeurs d'école dans chaque académie. Dans la Drôme, le SNUipp-FSU a sollicité l'Inspectrice d'Académie afin que les engagements de la ministre se traduisent dans les faits et qu'un premier groupe de travail se tienne rapidement. Ce GT s'est tenu le lundi 4 mai 2015.





NOM : ..... Nom de jeune fille : .....  
Prénom : ..... Date de naissance : ...../...../.....  
Tél fixe : ..... Tél portable\* : .....  
E-mail perso\* : .....

\* nécessaire pour l'envoi « instantané » d'informations concernant la carrière

Adresse personnelle : .....

Ville et établissement d'exercice : .....

- |  |   |   |   |  |
|--|---|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Professeur des Ecoles | <input type="checkbox"/> Instituteur      | <input type="checkbox"/> PEGC             | <input type="checkbox"/> Retraité(e)          | <input type="checkbox"/> AVS/EVS           |
| <input type="checkbox"/> Adjoint(e)            | <input type="checkbox"/> Directeur(trice) | <input type="checkbox"/> Etudiants        | <input type="checkbox"/> P.E. Stagiaire (PES) | <input type="checkbox"/> Enseignant en ASH |
| <input type="checkbox"/> Temps partiel: .....% | <input type="checkbox"/> Congé parental   | <input type="checkbox"/> En disponibilité | <input type="checkbox"/> En congé formation   | <input type="checkbox"/> CLD, CLM          |

ÉCHELON : .....

COTISATION : ..... euros (Voir tableaux au verso)

### POUR VOUS SYNDIQUER AU SNUIPP-FSU 26 : 3 FORMULES POSSIBLES

#### Cocher la formule choisie

- Le paiement par chèque (de 1 à 4)** à l'ordre du SNUipp-FSU 26. Envoyez votre bulletin de syndicalisation accompagné du ou des chèques (merci d'indiquer la date d'encaissement au dos) à la section départementale ou à un des trésorier de secteur. **Mon choix : nombre de chèques : .....**
- Le paiement par prélèvement automatique (de 1 à 4 fois d'avril à juillet).** Envoyez votre bulletin de syndicalisation accompagné de l'autorisation de prélèvement signée et d'un RIB à la section départementale ou à un des trésorier de secteur. **Mon choix : nombre de prélèvements : .....**
- Le paiement en ligne sur <https://adherer.snuipp.fr/26>**

66% de la cotisation vous est rendue par déduction ou crédit d'impôts

Le SNUipp-FSU utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (le bulletin départemental, Fenêtres sur cours, le SNUnet ...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière, auxquels il a accès à l'occasion des commissions paritaires. J'autorise le SNUipp-FSU 26 à faire figurer ces informations dans les fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant à la section.

### JE ME SYNDIQUE AU SNUIPP-FSU 26 AFIN DE CONTRIBUER :

- à la défense des intérêts des personnels actifs et retraités,
- au développement du service public d'éducation,
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat, unitaire, pluraliste et démocratique appartenant à la FSU (*Fédération Syndicale Unitaire*)

Date : ..... / ..... / ..... Signature :

- Je souhaite être référent SNUipp-FSU 26 sur mon école.**
- Je souhaiterais m'investir dans l'activité syndicale du SNUipp-FSU.**

**PLUS NOMBREUX, PLUS FORTS, PLUS EFFICACES...**

**SYNDIQUEZ-VOUS !**

En se syndiquant au SNUipp-FSU, nous nous donnons collectivement les moyens d'agir, d'informer, de s'adresser à tous, de travailler les convergences, de rassembler les énergies. En adhérant, nous rendons possible l'information détaillée et régulière à l'occasion de chaque rendez-vous paritaire. En se syndiquant, nous garantissons la totale indépendance de l'organisation syndicale, sa capacité à organiser l'action localement, départementalement et nationalement.

## LES COTISATIONS

Montant des cotisations en euros * cotisation après déduction			
Échelon	Instituteur adjoint	PE adjoint	PE hors classe
1		106 (35)*	
2		112 (38)*	
3		125 (42,50)*	
4		142 (48)*	207 (70)*
5	123 (42)*	147 (50)*	224 (76)*
6	126 (43)*	150 (51)*	239 (81)*
7	129 (44)*	160 (54)*	252 (86)*
8	135 (46)*	172 (58)*	
9	141 (48)*	184 (63)*	
10	150 (51)*	196 (67)*	
11	165 (56)*	211 (72)*	

Autres fonctions: suppléments de cotisations	
Directeur	ASH: + 5€
2 à 4 classes : + 5€	PEMF, CP : + 5€
5 à 9 classes : + 10€	CPC : + 5€
≥ 10 classes : + 15€	
SEGP/VEREA : +20€	

Situations particulières
Disponibilité, congé parental, CLM... = 78€ (part nationale)
Temps partiels = 20€ + au prorata de la quotité (minimum 78€)
M1, AVS, EVS = 36€
Retraités = 96€
Non-imposable = 2/3 de la cotisation (minimum 78€) (uniquement sur présentation d'un avis de non-imposition)

PEGC (Classe normale, Hors classe ou classe exceptionnelle) = indice x 0,31

## LES TRÉSORIERES DE SECTEUR

Secteur de Crest	Alain BATIE - École maternelle A. Pierjean 26400 Crest
Secteur de Montélimar	Jean-Pierre BARTHELEMY - IME Château de Milan Route de Sauzet 26200 Montélimar
Secteur de St Paul/Pierrelatte	Danielle ANDRE - École maternelle Le Resseguin 26130 St Paul Trois Châteaux
Secteur de Romans	Jacques GIRARD - 845, rue du Tram 26600 Granges les Beaumont

## PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

À réception du formulaire, le SNUipp-FSU 26 se charge des opérations nécessaires.

**Nombre de prélèvements choisis : 1 - 2 - 3 - 4**

### AUTORISATION DE PRELEVEMENT SEPA-CORE

J'autorise L'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Paiement récurrent

DEBITEUR	
NOM- Prénom : .....	
Adresse : .....	
CP : .....	Ville : .....

Référence unique Mandat (réservée au créancier) :
<b>CREANCIER</b>
<b>SNUipp-FSU 26</b>
Maison des syndicats, 17 rue Georges Bizet
26000 VALENCE
<b>IDENTIFIANT SEPA : FR05ZZZ146196</b>

COMPTE A DEBITER	
IBAN :	
BIC :	

Fait le ..... A .....

Signature :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. « Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. »

A renvoyer complété et signé, au SNUipp-FSU 26 ou à un trésorier du secteur, en joignant obligatoirement un RIB

La reconduction des prélèvements est automatique d'une année sur l'autre, sauf avis contraire de votre part, en fin d'année scolaire.

Qu'est-ce que la hors classe?

Il s'agit d'un changement de grade concernant les personnels de catégorie A. Ainsi, il est possible de devenir professeur des écoles hors classe mais il n'existe pas d'instituteur hors classe.



Qui peut y prétendre?

En théorie, sont promouvables à la hors-classe, les PE ayant atteint le 7ème échelon au 31 août de l'année en cours. Dans la pratique, seuls les collègues ayant atteint le 11ème échelon ont espoir d'y accéder.

Un accès fortement limité par le faible nombre de places offertes

En 2012, le ratio d'accès était de 2% (nombre de promus/nombre de promouvables). Même s'il est passé à 4,5% pour la rentrée 2015, notamment grâce aux multiples interventions du SNUipp-FSU, cela reste nettement insuffisant et loin des 7% appliqués au 2nd degré : aujourd'hui, 6 collègues sur 10 partent encore à la retraite sans avoir été promus à la hors-classe. Dans la Drôme, au 1er septembre 2014, ce sont 69 collègues qui ont été promus. Le dernier promu avait 40 points.

Le nouveau barème

2 x échelon + note

+ 1 point directeur école (ou 1 point CPC)

+ 1 point REP (si 3 dernières années effectuées en REP en totalité à temps plein ou à temps partiel)

ATTENTION!

À compter de 2016, il faudra au moins 3 ans d'exercice continu dans la même école en REP ou REP+ pour obtenir le(s) point(s). En 2017, il faudra 4 ans. A partir de 2018, il faudra 5 ans.

L'avis du SNUipp-FSU

Le bilan des promotions à la hors-classe de 2014 effectué par le ministère montre un taux d'accès à la hors-classe favorisant plutôt les directeurs d'école, les conseillers pédagogiques et les personnels de RASED pour des raisons de notation. Les hommes sont aussi surreprésentés en raison de la nature des postes occupés et d'interruptions de carrière moins fréquentes.

Avec le nouveau barème imposé par le ministère, les inégalités entre les personnels vont encore se renforcer sans que cela n'apporte une réponse aux problèmes de recrutement pour la direction d'école, à la reconnaissance des conseillers pédagogiques ou l'attractivité des postes en REP et REP+.

Si une reconnaissance professionnelle est nécessaire (et le SNUipp-FSU a des revendications en ce sens), elle ne doit pas se faire aux dépens des autres enseignants qui pour un grand nombre d'entre eux n'accèdent toujours pas à la hors classe avant de partir en retraite.

Dans la situation actuelle, le SNUipp-FSU revendique que tous les collègues promus à la hors classe grâce au nouveau barème (EP, direction d'école et CPC) le soient hors quota afin de ne pas léser les collègues qui auraient été promus sans cette modification des barèmes.

Le SNUipp-FSU exige

que la hors-classe soit accessible à tous et que tous les PE puissent terminer leur carrière à l'indice terminal 783 au sein d'un même grade (ou classe). Il revendique la revalorisation du point d'indice, son indexation sur les prix et des mesures immédiates de rattrapage pour tous, notamment via une augmentation de 50 points d'indice (230€ mensuels).

Marion Vidal-Marachian

## ÉCOLE INCLUSIVE, DANS LES TEXTES...

Alors que le ministère clame haut et fort que « l'école inclusive » est une réussite et que nous fêtons cette année les dix ans de la loi sur le handicap, qu'en est-il réellement de l'inclusion dans les classes ? Certes de plus en plus d'élèves en situation de handicap et plus largement à besoins éducatifs particuliers sont accueillis dans les classes mais dans quelles conditions ?

Dans les faits, cette réussite est très relative car beaucoup d'enseignants se sentent impuissants et démunis face à ces élèves. Répondre au plus près de leurs besoins, les accompagner dans leur projet tout en continuant à gérer une classe complète (voir surchargée) est très complexe. Les enseignants ne cessent de demander une véritable formation afin de pouvoir inclure au mieux ces élèves mais les conseils de la hiérarchie se cantonnent à : faire de la différenciation pédagogique, des groupes de besoins...

Pour les élèves en situation de handicap accueillis en CLIS, l'inclusion dans les classes dites « ordinaires » est très compliquée à mettre en place. Elle est également très variable et donc inéquitable en fonction des écoles et de leurs effectifs... On ne peut inclure correcte-

ment ces élèves dans des classes surchargées et on ne peut encore moins se satisfaire de cette situation !

C'est pourquoi le SNUipp-FSU 26 demande que les grands discours de notre ministre sur l'école inclusive se transforment en acte.

Tout d'abord, il est absolument nécessaire qu'un plan de formation continue, répondant aux questions de la prise en charge des élèves en situation de handicap, soit proposé à tous les enseignants.

Ensuite, afin de favoriser la mise en place d'inclusions cohérentes et répondant réellement aux besoins de ces élèves, le SNUipp 26 demande, pour les écoles ayant une CLIS en leur sein :

- la prise en compte des élèves de CLIS dans l'effectif global de l'école (sans compter l'enseignant spécialisé dans le taux de PE) de manière à avoir des moyennes d'élèves par classe représentative de la réalité et prenant en compte l'inclusion.

- d'avoir un temps de concertation qui soit institutionnalisé afin d'avoir une véritable réflexion en équipe sur les inclusions (considérant ainsi la spécificité de ces écoles).

Johann Chalamet

## Béziers : la dérive de l'extrême-droite

Au milieu de la pseudo querelle familiale qui déchire le Front National, le mouvement d'extrême droite montre à nouveau, à travers l'affaire des listes d'élèves de Béziers, son vrai visage.

Au-delà du ridicule des affirmations sur des prénoms pas très catholiques (« les prénoms disent les confessions, dire *l'inverse serait nier l'évidence* »), est posé un double problème : celui d'un élu qui s'affranchit des lois de la République et celui des idées nauséabondes qui amènent à cette transgression.

M. Ménard, avec le soutien du FN, a été élu démocratiquement maire de Béziers. Mais les électeurs biterrois savaient-ils que celui à qui ils confiaient la fonction de premier magistrat de leur commune ne tiendrait aucun compte des obligations législatives ? Est-il concevable de pouvoir affirmer sur une chaîne publique : « Je sais que je n'ai pas le droit mais on le fait » ?

Pour se permettre une telle énormité, M. Ménard est vraisemblablement persuadé que les textes fixant l'interdiction des fichages ethniques ou religieux ne sont plus adaptés à notre société. Ce postulat l'amène naturellement à rechercher par tous moyens l'identité et le nombre des individus qui constituent une menace potentielle. Les écoles deviendraient-elles pour le Front National le moyen d'instiller la peur de l'autre ?

La vigilance s'impose ...

## Enquête à destination des stagiaires

Le SNUipp et la FSU ont multiplié les actions et interventions pour dénoncer les conditions de formation pour les stagiaires (mobilisations dans les ESPE, courrier intersyndical à la ministre, déclaration au comité de suivi...).

Alors que les ESPE reconnaissent leurs difficultés à mettre en œuvre leur formation, en particulier les parcours adaptés, il est nécessaire de donner la parole aux principaux concernés pour tirer avec eux un bilan de leurs conditions d'apprentissage et d'en faire un point d'appui pour exiger une formation initiale de qualité.

C'est pourquoi le SNUipp-FSU lance, en lien avec la FSU, une enquête à destination de tous les stagiaires. Il est important qu'elle soit remplie le plus largement possible.

Voici le lien de l'enquête : Enquête conditions de formation des stagiaires <http://questionnaires.snuipp.fr/limesurvey/>

## Consultation programmes

Du 11 mai au 12 juin, le ministère lance la consultation des enseignants sur le projet de nouveaux programmes des cycles 2 et 3. Des programmes confus, jargonnant, pas suffisamment opérationnels pour le travail des enseignants et qui demandent à être améliorés.

Le SNUipp-FSU vous propose des premiers éléments de réflexion et les éclairages de plusieurs chercheurs.

<http://www.snuipp.fr/Ce-qu-il-faut-ameliorer>

## Nouveau calendrier scolaire

	zone A	zone B	zone C
	Académie : Guyane, Guadeloupe, Martinique, Réunion, Polynésie Française, Saint-Pierre et Miquelon, Wallis et Futuna	Académie : Alsace, Bourgogne, Bretagne, Centre, Franche-Comté, Île-de-France, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Normandie, Pays de la Loire, Rhône-Alpes, Île-de-France	Académie : Aquitaine, Auvergne, Bretagne, Centre, Franche-Comté, Île-de-France, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Normandie, Pays de la Loire, Rhône-Alpes, Île-de-France
PRÉRENTREÉE DES ENSEIGNANTS	lundi 31 août 2015		
RENTREÉE SCOLAIRE DES ÉLÈVES	mardi 1 <sup>er</sup> septembre 2015		
VACANCES DE LA TOUSSAINT	Fin des cours : samedi 17 octobre 2015 Reprise des cours : lundi 2 novembre 2015		
VACANCES DE NOËL	Fin des cours : samedi 19 décembre 2015 Reprise des cours : lundi 4 janvier 2016		
VACANCES D'HIVER	Fin des cours : samedi 13 février 2016 Reprise des cours : lundi 29 février 2016	Fin des cours : samedi 6 février 2016 Reprise des cours : samedi 22 février 2016	Fin des cours : samedi 28 février 2016 Reprise des cours : samedi 7 mars 2016
VACANCES DE PRINTEMPS	Fin des cours : samedi 8 avril 2016 Reprise des cours : samedi 23 avril 2016	Fin des cours : samedi 2 avril 2016 Reprise des cours : samedi 15 avril 2016	Fin des cours : samedi 14 avril 2016 Reprise des cours : samedi 2 mai 2016
VACANCES D'ÉTÉ	Fin des cours : mardi 5 juillet 2016		

(\*) Les enseignements adaptés à partir de nos options liées aux besoins sont en service jusqu'à date fixe pour le début de ces derniers par la mise de service électronique le vendredi de la semaine.  
Pour les enseignants, deux demi-journées (ou un forfait équivalent) prises en dehors des heures de cours, pour les élèves handicapés, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques.  
Les classes ne reprennent le vendredi 4 mai 2016 et le samedi 7 mai 2016.  
Le départ en vacances a lieu après le cours, la reprise des cours le matin des jours indiqués.  
L'information relative au samedi, pour les dates qui n'ont pas cours ne peut être en défaut à l'issue de la semaine après les cours.

Les académies sont alignées sur les futures grandes régions.

**Le pont de l'Ascension banalisé**, il est inscrit au calendrier scolaire.

**Au final, c'est beaucoup de bruit pour peu de changements.**

Le débat sur le calendrier scolaire est mené par à-coups, sans réflexion cohérente sur l'ensemble. Le SNUipp-FSU dénonce le maintien des trois zones avancées sur les périodes d'enneigement, l'année scolaire restera toujours aussi déséquilibrée entre périodes scolaires et périodes de repos avec notamment un troisième trimestre très long.

**La réforme des rythmes de la journée et de la semaine était soi-disant faite pour l'enfant. Et les rythmes de l'année, c'est pour qui ?**